

ANNEXES

SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE

PLANCHE
44

Version pour conseil communautaire
d'approbation du 25 février 2020



SERVITUDES D'URBANISME

➤➤ I3 : Servitudes relatives aux canalisations de transports de matières dangereuses.

➤➤ I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

⬮ PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

AC1 : Servitude de protection des Monuments Historiques

AC2 : Servitude de protection des sites et monuments naturels

EL1 : Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération

AS1 : Servitude attachées à la protection des eaux potables

EL7 : Servitude d'alignement des voies nationales, départementales ou communales

I6 : Servitude concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherches de mines et carrières.

INT1 : Servitude relative aux cimetières

PM2 : Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique

PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

T1 : Servitude relative aux chemins de fer

T5 : Servitude aéronautique de dégagement

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables

PT1 : Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques.

